

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/313663113>

# La promotion de l'entrepreneuriat au Maroc : rôle de l'Etat et perception des entrepreneurs

Conference Paper · May 2012

---

CITATION

1

READS

5,705

2 authors, including:



**Mohamed Binkkour**

University Ibn Zohr - Agadir

10 PUBLICATIONS 1 CITATION

SEE PROFILE

# FINANCER ET PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT EN AFRIQUE

« La promotion de l'entrepreneuriat au Maroc : rôle de l'Etat et perception des entrepreneurs »

**Mohamed BINKKOUR**

Enseignant chercheur  
[binkkour@gmail.com](mailto:binkkour@gmail.com)

**Abdelaziz MESSAOUDI**

Enseignant chercheur vacataire  
[Anir14@gmail.com](mailto:Anir14@gmail.com)

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales  
Université IBNOU ZOHER  
Maroc

## **Résumé**

L'entrepreneuriat est traité comme l'un des principaux axes de développement au Maroc. Dans cette vision, le gouvernement a mis en place toute une batterie de mesure pour l'amélioration de la culture entrepreneuriale en vue d'encourager la création de l'entreprise. Mais comment les entrepreneurs marocains perçoivent le rôle de l'Etat dans la promotion de l'entrepreneuriat ? Ce travail de recherche se fixe comme objectif de connaître les perceptions des entrepreneurs marocains quant au rôle joué par l'Etat dans le cadre de développement de l'entrepreneuriat.

**Mots clés :** Entrepreneuriat, Perception, Entrepreneur, Maroc, Comportement entrepreneurial, Rôle de l'état.

## **Introduction**

Au cours des dernières années, le Maroc a entrepris des réformes structurelles visant à favoriser son ouverture sur le monde en garantissant un environnement économique propice et un climat social favorable. Ainsi, le rythme des réformes économiques et sociales s'est accéléré et des avancées majeures ont été réalisées au niveau de la stabilité du cadre macroéconomique, et au niveau de l'ouverture du marché de l'emploi.

Dans ce dynamisme économique et social, l'entrepreneuriat apparaît comme une condition inéluctable pour le développement et l'émergence de l'économie nationale.

L'entrepreneuriat est traité comme l'un des principaux axes de développement au Maroc. Dans cette vision, le Maroc a mis en place toute une batterie de mesures pour l'amélioration de la culture entrepreneuriale en vue d'encourager la création de l'entreprise.

Ainsi, la promotion de l'entrepreneuriat est considérée comme un objectif prioritaire du gouvernement. Ce dernier a mis en place une politique axée essentiellement sur le soutien de l'auto-initiative d'emploi, l'accompagnement des entrepreneurs, l'encouragement de l'esprit de créativité et d'innovation et l'accroissement du rendement de la promotion des initiatives de l'emploi.

Force est de constater que la promotion de l'entrepreneuriat devient donc un enjeu majeur à plusieurs niveaux, public et privé, le Maroc a créé plusieurs structures en l'occurrence l'Agence nationale pour la promotion de la PME (ANPME) ayant pour principales missions : l'identification, l'élaboration, le lancement et le suivi des actions d'accompagnement technique en faveur des entreprises nouvellement créées ou déjà existantes.

Mais comment les entrepreneurs marocains perçoivent le rôle de l'Etat dans la promotion de l'entrepreneuriat ?

Ce travail de recherche se fixe comme objectif de contribuer à la compréhension de la perception qu'a l'entrepreneur Marocain du rôle joué par l'Etat dans la promotion de l'entrepreneuriat.

Pour atteindre cet objectif, nous avons structuré ce travail autour de trois axes :

Dans le premier axe, nous avons présenté les différents dispositifs et politiques de promotion de l'entrepreneuriat mises en place par l'Etat marocain.

Dans le deuxième axe et suite aux différents entretiens avec les entrepreneurs marocains, nous avons traité leurs perceptions du rôle de l'Etat quant à la promotion de l'entrepreneuriat. Dans le dernier axe et à la lumière des résultats d'analyse et de traitement des guides d'entretien, nous avons avancé quelques recommandations majeures pour la promotion de l'entrepreneuriat au Maroc.

Pour répondre à notre problématique nous avons opté pour une recherche de terrain. Il s'agit plus précisément d'une recherche empirique réalisée auprès de 185 entrepreneurs marocains.

On rappelle que ce travail s'inscrit dans une démarche exploratoire, qui ambitionne de développer des axes de réflexions pouvant émerger de l'observation du terrain. (Avenier M.J, 1989).

## **1. Le cadre conceptuel de la recherche**

L'une des plus fondamentales critiques formulées à l'encontre du domaine de recherche en entrepreneuriat concerne la définition des concepts qui lui sont centraux, notamment les notions d'« entrepreneuriat » et d'« entrepreneur » (Landström, 2005).

### **1.1.L'entrepreneuriat**

La recherche en entrepreneuriat évolue de plus en plus, en devenant même un champ de recherche à part entière (Bruyat, 1993). Kuratko (2005)

qualifie cette croissance de « la plus éminente force économique que le monde ait connu durant ces dernières années ».

L'entrepreneuriat est devenu un domaine d'intérêt incontournable auquel les différentes parties prenantes de l'entreprise se tournent de plus en plus (Fayolle, 2005; Welter et Lasch, 2008).

L'engouement pour l'entrepreneuriat a pris de l'importance dès le moment où les entreprises se sont vues confrontées à un environnement de plus en plus source de contraintes, les obligeant ainsi à trouver de nouveaux outils et méthodes pour conserver leur dynamisme économique (Landström, 2008).

L'intérêt grandissant de la part des chercheurs et des décideurs en ce qui concerne la compréhension, le soutien, et la promotion de cette activité pour soutenir le développement économique, ne peut qu'expliquer la position importante qu'occupe l'entrepreneuriat. (Audretsch et coll., 2007; Minitti, 2008; OCDE, 2006). Ainsi, Plusieurs chercheurs et décideurs économiques n'hésitent pas à faire ressortir l'importance de l'entrepreneuriat et son rôle dans le développement économique.

Définir l'entrepreneuriat reste un exercice difficile. Malgré une documentation scientifique de plus en plus abondante et rigoureuse, aucune définition de l'entrepreneuriat ne fait l'unanimité au sein de la communauté scientifique, et le concept est souvent utilisé de façon imprécise (Audretsch, 2002; Friis, Paulsson et Karlsson, 2002; Ivensen et coll. 2007).

Lorsque nous parlons d'entrepreneuriat, on constate que plusieurs significations s'y rapportent. (Gartner, 1990). Voici quelques définitions :

« L'entrepreneuriat est le champ qui étudie la pratique des entrepreneurs : leurs activités, leurs caractéristiques, les effets économiques et sociaux de leur comportement ainsi que les modes de soutien qui leur sont apportés pour faciliter l'expression d'activités entrepreneuriales » FILION (1997)

« L'entrepreneuriat est un phénomène combinant un individu et une organisation [...], son action induit du changement et conduit à une modification partielle de l'ordre existant » (Thierry VERSTRAET dans l'ouvrage Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat).

« L'entrepreneuriat est un processus qui consiste à identifier, évaluer et exploiter des opportunités d'affaires ». (Pour les auteurs du Global Entrepreneurship Monitor, Rapport exécutif, 2000).

« L'entrepreneuriat est le résultat de toute action humaine pour entreprendre en vue de générer de la valeur via la création ou le développement d'une activité économique identifiant et exploitant de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou de nouveaux marchés ». (OCDE, 2007).

Néanmoins, l'entrepreneuriat ne peut être appréhendé que comme une réalité multidimensionnelle, même si cette réalité est souvent difficile à cerner (Landström, 1999; Friis et coll., 2002; Audretsch, 2002; Fayolle, 2004; Julien, 2005).

Le caractère multidimensionnel de cette notion est expliqué par les différentes disciplines auxquelles appartiennent les chercheurs qui se sont intéressés à l'entrepreneuriat, lesquels abordent la problématique à partir de leurs perspectives (Landström, 1999).

Ainsi, certains chercheurs tentent de comprendre qui est l'entrepreneur et ce qui le caractérise, ils considèrent l'entrepreneuriat comme étant un phénomène résultant d'une dialectique entre individus, entrepreneurs et une organisation (Verstreat, 1999). Tandis que d'autres s'intéresseront plus particulièrement à l'impact de l'entrepreneuriat sur le système socio-économique, ces derniers limitent l'idée de l'entrepreneuriat à la création d'entreprises (Gartner, 1989; 1990). Pour ce dernier courant, le point commun qui unit toutes les définitions en domaine d'entrepreneuriat, et qui constitue de ce fait « le centre de gravité » de ce domaine de recherche,

concerne le processus d'émergence. (Per Davidson, 2004). La notion de création est la caractéristique fondamentale de l'entrepreneuriat et des recherches qui lui sont consacrées (Brush et al. 2003).

A. Fayolle (2005) identifie trois axes génériques qui s'expriment dans le champ de l'entrepreneuriat :

**L'entrepreneuriat en tant qu'objet de recherche** qui revient à s'intéresser à des comportements individuels et organisationnels et au couple individu/projet.

**L'entrepreneuriat en tant que domaine d'enseignement** qui est plus focalisé sur des connaissances spécifiques pour entreprendre.

**L'entrepreneuriat en tant que phénomène économique et social** s'intéresse à des effets, à des résultats de l'acte d'entreprendre.

Aussi plusieurs chercheurs se sont-ils intéressés à élaborer un cadre conceptuel pour mieux appliquer ce concept. Dans la foulée de ces recherches, Filion (2005) a listé les thèmes dominant ce champ dans les dernières années :

- Création d'entreprises
- Développement d'entreprises
- Réseaux et entrepreneuriat
- Caractéristiques économiques et démographiques des PME
- Caractéristiques comportementales des entrepreneurs
- Caractéristiques managériales des entrepreneurs
- Gestion des entreprises, redressements, acquisitions
- Processus entrepreneurial
- Capitaux de risque et financement de la PME
- Entreprises de haute technologie
- Stratégie et croissance de l'entreprise entrepreneuriale
- Alliance stratégique
- Entrepreneuriat et PME dans les pays en développement
- Entrepreneuriat corporatif ou intrapreneuriat

- Entreprises familiales
- Travail autonome
- Incubateurs et systèmes de soutien à l'entrepreneuriat
- Facteurs influençant la création et le développement d'entreprises
- Politiques gouvernementales et création d'entreprises
- Femmes, groupes minoritaires, ethnicité et entrepreneuriat
- Éducation entrepreneuriale
- Recherche en entrepreneuriat
- Études culturelles comparatives
- Entrepreneuriat et société
- Franchises

Cette diversité a amené les chercheurs Audrescht (2002), Verreyne et Kearins (2007) à rappeler que l'entrepreneuriat inclut plusieurs niveaux d'analyse imbriqués les uns aux autres, ce qui nécessite le recours aux approches de nature plus systémique pour en comprendre l'ampleur.

Il existe un nombre important de perspectives ou de définitions de l'entrepreneuriat (Morris, 1998; Verstraete et Fayolle, 2004; Lucke et coll., 2007; Welter et Lash, 2008), mais quelques dimensions clés peuvent être retenues aux fins de notre analyse. Dans ce sens, nous retiendrons la définition proposée par l'OCDE : « *L'entrepreneuriat est le résultat de toute action humaine pour entreprendre en vue de générer de la valeur via la création ou le développement d'une activité économique identifiant et exploitant de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou de nouveaux marchés* » (Ahmad et Hoffman, 2007).

La notion de création s'est articulée en terme de création de valeur, de création d'une nouvelle entreprise, d'une nouvelle organisation, d'un nouveau marché ou d'un nouveau produit ou service. Dans le cadre de notre recherche nous nous focaliserons sur une seule forme de création d'activités, à savoir la création d'une entreprise ou d'une organisation.

En effet, Shane et Venkataraman affirment que le domaine de recherche en entrepreneuriat « ne requiert pas, mais peut inclure, la création de nouvelles organisations ». (Shane et Venkataraman, 2000).

La dimension création d'entreprise reste la pierre d'assise de notre de recherche, il s'agit donc d'aller encore plus loin que les raisons individuelles à la création d'entreprise et tenir compte des facteurs favorisant celles-ci.

## **1.2.L'entrepreneur**

A l'instar de l'entrepreneuriat, la définition du terme « entrepreneur » ne fait l'objet d'aucun consensus (Gartner, 1999). Selon ce dernier, il existe deux façons pour approcher l'entrepreneur : d'une part « qu'est-ce qu'un entrepreneur ? » et d'autre part « que fait l'entrepreneur ? ».

La même approche a été adoptée par Casson (1991) pour distinguer les théories traitant l'entrepreneur :

**L'approche fonctionnelle** : qui cherche à spécifier la fonction de l'entrepreneur, elle se contente simplement d'affirmer que l'entrepreneur est défini « par ce qu'il fait ». Cette approche définit une fonction et considère un entrepreneur comme toute personne qui la remplit.

**L'approche descriptive** : elle fournit une description de ce qui fait l'entrepreneur, elle permet de mettre en lumière les caractéristiques propres d'un acteur qualifié d'entrepreneur. Cette approche est la plus privilégiée par les comportementalistes.

La notion de l'entrepreneur a intégré la littérature en gestion au cours des 50 dernières années, essentiellement à partir des écrits de Schumpeter. Ce dernier a associé l'entrepreneur à l'innovation, « l'apport de quelque chose de nouveau, l'introduction d'un nouveau produit, l'introduction d'une nouvelle méthode de production, l'ouverture d'un nouveau marché, l'utilisation d'une nouvelle source d'approvisionnement, la mise en place d'une nouvelle forme d'organisation » (M. Côté et M.C Malo, 2002).

Pour Filion et Toulouse (1995), l'entrepreneur est un acteur ayant l'initiative, qui ose faire des choses nouvelles ou faire les choses d'une autre manière. Généralement, il est qualifié d'opportuniste ou de visionnaire.

La confusion sémantique qui entoure les deux concepts, entrepreneur et dirigeant, persiste toujours dans les écrits scientifiques et elle est renforcée lorsqu'il s'agit du dirigeant - propriétaire. Ce qui conduit à des multiples interférences entre la notion de « création » et celle de « capital » (Wtteeerwalghe, 1999).

Dans le cadre de notre recherche, et sur la base de la définition retenue, l'entrepreneur sera défini comme étant l'individu qui engage une quelconque action en vue de la création ou l'établissement d'une entreprise ou d'une organisation (Gartner, 1990 ; Reynolds, 1997).

## **2. La promotion de l'entrepreneuriat au Maroc**

Le Maroc a adopté, depuis 1997, le Programme de mise à niveau. L'enjeu est de stimuler l'investissement et la création d'entreprise, ainsi que le renforcement de la compétitivité pour une croissance accélérée et soutenue. A partir des années 1990, le Maroc a pris une série d'engagements internationaux qui marque son inscription résolue et irréversible dans un processus d'ouverture économique : adhésion à l'OMC, des accords de libre-échange, l'accord d'association et le statut avancé avec l'union européenne, etc.

Ce processus d'ouverture est porteur de nombreuses opportunités mais comporte également de multiples menaces, il exige notamment un renforcement de la compétitivité nationale, afin de permettre aux entreprises de résister aux turbulences et au choc de l'ouverture et de consolider leur présence sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs.

Dans ce contexte l'entrepreneuriat est perçu comme la clef du redémarrage économique. C'est l'un des principaux axes de développement au Maroc. Il

a un rôle primordial dans l'économie et dans la société puisqu'il est à l'origine de la création d'entreprises, de la création d'emplois, et des innovations de rupture.

Ainsi, pour promouvoir la création d'entreprises, l'Etat a engagé un arsenal de programmes et d'institutions.

La promotion de l'entrepreneuriat et la mise en place d'un environnement propice à la création de l'entreprise, nécessitent toutefois un large éventail de politiques synergiques et de soutien. L'influence de ces politiques structurelles sur la création d'entreprise et sur les petites entreprises doit être prise en compte dès leur formulation.

Néanmoins, il importe de savoir que l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie commerçante et industrielle, porteuse de dynamiques économiques et sociales innovantes a stimulé davantage l'engouement pour le processus entrepreneurial et la création d'entreprise (Tangeaoui, 1993).

## **2.1. L'entrepreneuriat au Maroc : Etat des lieux**

Depuis les années 1990, la création d'entreprises apparaît comme une source potentielle et une réponse au problème du chômage pour les autorités publiques.

### **2.1.1. La Création d'entreprises**

En 2011, le nombre d'entreprises personnes morales nouvellement créées a dépassé 28609 nouvelles immatriculations au registre de commerce, soit une évolution de 7% par rapport à l'année 2010. La répartition de la forme juridique montre la prédominance de la société à responsabilité limitée « SARL ».

## **Répartition de la forme juridique des entreprises créées**

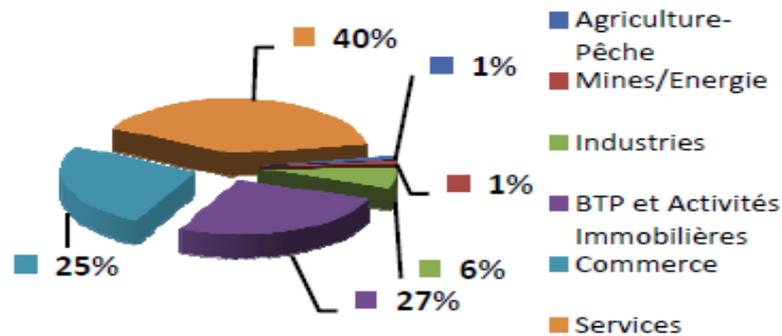
	2011	2010	2009
SARL	55,1%	57,7%	58,6%
SARLAU	42,6%	40 %	38,8%
Autres	1,7%	1,7%	1,8%
SA	0,6%	0,6%	0,8%

### **2.1.2. L'intention de création d'entreprise**

L'intention de création est prédite par le certificat négatif qui est une attestation administrative délivrée par le registre central du commerce tenu par l'OMPIC. Il est obligatoire pour l'inscription au registre de commerce pour les personnes morales ainsi que pour les personnes physiques désireuses de disposer d'une enseigne commerciale. Il atteste la disponibilité du nom commercial demandé (dénomination, enseigne et sigle s'il y a lieu) et attribue une réservation d'une année afin d'accomplir les formalités d'inscription au registre de commerce.

En 2011, 55322 intentions de création d'entreprises ont été enregistrées au niveau national soit une augmentation de 2% par rapport à 2010. La proportion de sociétés dans les intentions de création d'entreprise est en constante progression et ce, depuis 2007, elle est passée de 83% en 2010 à 87% en 2011. Alors celle des enseignes est en baisse, elle est passée de 18% en 2010) à 13% en 2011.

## Répartition sectorielle des intentions de créations d'entreprises



### 2.2. La promotion de l'entrepreneuriat au Maroc

Conscient de l'importance de l'entrepreneuriat dans le développement économique et social du pays, l'état marocain a pris des mesures pour promouvoir la création des entreprises.

Dans un contexte mondial en plein essor économique qui vit sous la loi de la mondialisation de l'économie et de la compétitivité internationale, l'investissement sous ses deux aspects, national et étranger, est capital pour faire face aux exigences du décollage économique.

Dans ce cadre, le Maroc s'est résolument engagé dans une politique qui cherche à faire de la création d'entreprise, un support stratégique de croissance économique et sociale. Les pouvoirs publics ont, ainsi, œuvré à améliorer l'attractivité de l'économie à travers des mesures d'ordre économique, institutionnel, législatif et réglementaire.

#### 2.2.1. Les mesures institutionnelles

- **Création des Centres Régionaux d'Investissement (CRI)**

Ces centres sont parmi les mécanismes que les pouvoirs publics ont mis en place pour le développement de l'investissement et la création des entreprises tant à l'échelon national que régional.

Le rôle des CRI, qui sont au nombre de seize, ne se limite pas à la mission traditionnelle du guichet unique, mais englobe des missions plus larges telle que la mise à la disposition des opérateurs économiques de données et informations à caractère économique qui puissent aider à valoriser les potentialités des régions où ils opèrent.

Les CRI sont structurés en deux niveaux :

**Guichet d'aide à la création d'entreprises :** ce guichet est l'interlocuteur unique de toute personne désireuse de créer une entreprise. Sa mission est de :

- Mettre à la disposition des investisseurs un formulaire unique dans lequel figurent tous les renseignements (législatifs ou réglementaires) pour la création de l'entreprise.
- Accomplir les démarches pour recueillir auprès des administrations compétentes les documents ou attestations nécessaires à la création d'une société.

**Guichet d'aide aux investisseurs :** ce guichet a pour mission de :

- Procurer aux investisseurs toutes les informations utiles pour l'investissement régional.
- Etudier toutes les demandes d'autorisations administratives ou préparer tous les actes administratifs nécessaires à la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs industriel, agro-industriel, minier, touristique, artisanal et d'habitat si l'investissement projeté est inférieur à 200 millions de dirhams et de permettre au Wali de la région de délivrer les autorisations ou de signer les actes administratifs afférents à ces investissements.
- Etudier, si l'investissement est égal ou supérieur à 200 millions de dirhams, les projets de contrats ou de conventions à conclure avec l'Etat et les transmettre à l'autorité gouvernementale compétente pour approbation et signature par les parties contractantes.

- Proposer des solutions amiables aux différends entre les investisseurs et les administrations.

- **Création de l'agence nationale pour la promotion des PME (ANPME)**

D'après l'article 5 de la charte de la PME au Maroc, l'ANPME est chargée de :

- Participer à la mise en œuvre, en coordination avec les départements ministériels concernés, de la politique de l'Etat en matière de promotion et de soutien de la PME ;
- Encourager par son assistance technique, les programmes de promotion de création d'entreprises initiés par les collectivités locales, les chambres et les organisations professionnelles, les établissements d'éducation et de formation publics et privés et les organisations privées à but non lucratif.
- Promouvoir au profit des PME, la prestation de services d'information, de conseil, d'assistance, technique, d'expertise et de formation en matière de gestion et d'administration de l'entreprise, par les organismes publics et privés spécialisés.
- Appliquer les orientations et les normes relatives aux programmes d'action en matière de prestations de services et en matière d'aménagements fonciers.
- Assister les PME, en relation avec l'administration et les organismes publics concernés, dans les domaines de l'accès aux marchés extérieurs, de l'acquisition des nouvelles technologies et du développement de l'innovation et de la qualité.
- Entreprendre toute action de sensibilisation, d'information et d'assistance auprès des administrations, des collectivités locales et des organismes publics concernés, en vue de promouvoir et faciliter

l'accès des PME aux marchés publics, soutenir et appuyer l'action des PME dans ce domaine .

- Apporter son assistance pour la constitution et le fonctionnement des associations, groupements et réseaux de PME.
- Entreprendre toute action de sensibilisation, d'information et d'assistance en matière de simplification et d'allègement des règles juridiques et des procédures administratives applicables aux PME.
- Diffuser par tous les moyens appropriés, la législation et la réglementation applicables aux PME.
- Collecter et diffuser l'information relative au rôle de la PME, à sa contribution à l'économie nationale et à l'évolution de son activité ;
- Suivre et évaluer les actions et programmes visant la promotion de la PME ;
- Etablir un rapport annuel sur l'état de la PME.

En outre, pour soutenir et accompagner les PME qui ont atteint leur limite d'endettement et qui ont un projet de développement, le gouvernement a mis en place deux nouveaux programmes de l'ANPME qui sont destinés à renforcer la compétitivité dans ce secteur très affaibli :

- ***Le programme IMTIAZ*** : est destiné aux entreprises ayant des plans de développement, qui souhaitent bénéficier d'une aide pouvant atteindre 20 pour cent de leurs investissements dans des biens tangibles et intangibles. Cette subvention peut se monter à cinq millions de dirhams.

- ***Le programme MOUSSANADA*** : est destiné à aider les PME dans leur processus de modernisation et d'amélioration de leur compétitivité, en montant des programmes d'assistance opérationnelle accessibles à toutes les entreprises.

En résumé, l'ANPME a pour principales missions : l'identification, l'élaboration, le lancement et le suivi des actions d'accompagnement technique en faveur des entreprises nouvellement créées ou déjà existantes.

### **2.2.2. Les fonds de financement et d'investissement**

L'infrastructure de financement et de garantie a assisté à la création d'un ensemble de fonds de financements et de garanties, permettant aux entrepreneurs de mieux accéder aux financements bancaires. Ainsi, la création des fonds de financements a été faite dans l'objectif de conduire les banques à négliger l'approche patrimoniale basée sur les garanties pour une réelle évaluation des risques de l'investissement.

#### **▪ Fonds Hassan II**

Depuis sa création en 1999, le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, est devenu un soutien fort à l'investissement. Son appui en faveur du secteur industriel est doublement bénéfique, dès lors qu'il intervient aussi bien dans le financement des infrastructures d'accueil dédiées à l'investissement que dans la contribution au financement même des projets d'investissement dans des secteurs ciblés

La participation du fonds se fait à travers :

- L'aménagement de nouveaux sites industriels et la réhabilitation de Zones Industrielles existantes et leur promotion.
- La promotion de l'investissement industriel dans des secteurs à avantages compétitifs à savoir : La sous-traitance automobile (fabrication de composantes automobiles et mécanique de précision), l'électronique (particulièrement les faisceaux de câble), la confection, la bonneterie et la transformation du cuir, ainsi que toute activité, qui, à titre principal, contribue à la préservation de l'environnement par le traitement, le recyclage et la valorisation industrielle des déchets.

CRITERES D'ELIGIBILITE	CONDITION	AVANTAGES	
		BATIMENT	EQUIPEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement supérieur à 5 Millions Dh (hors droit d'importation et taxes)</li> <li>• Investissement en biens d'équipement supérieur à 2,5 Millions Dh (hors droit d'importation et taxes).</li> <li>• Secteurs concernés: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fabrication d'équipement pour l'industrie Automobile</li> <li>• Fabrication de composants d'ensembles et de sous-ensembles électroniques</li> <li>• Fabrication d'équipement pour l'industrie aéronautique</li> <li>• Activités de fabrication liées à la nanotechnologie, à la micro technologie et à la biotechnologie</li> </ul> </li> </ul>	Signature d'une convention d'investissement avec l'Etat	Participation de l'Etat à hauteur de 30% du coût du bâtiment sur la base d'un coût unitaire de 2000Dh/m <sup>2</sup> HT	Participation de l'état à hauteur de 10% du coût d'acquisition des biens d'équipement neufs (hors droits d'importation et taxes)

▪ **Fonds de Promotion de l'Investissement « FPI » :**

Il s'agit des fonds dont l'objectif principal est de promouvoir l'investissement et la création d'investissement.

Le projet concerné doit répondre à -au moins- l'un des cinq critères suivants :

CRITERES D'ELIGIBILITE	CONDITION	AVANTAGES		
		TERRAIN	INFRASTRUCTURE	FORMATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement supérieur à 200 Millions Dh</li> <li>• Création d'au moins 250 emplois stables</li> <li>• Installation dans une des provinces ou préfectures « prioritaires »</li> <li>• Transfert de technologie</li> <li>• Protection de l'environnement</li> </ul>	Signature d'une convention d'investissement avec l'Etat qui est approuvée par la Commission des Investissements	Participation de l'Etat dans la limite de 20% du coût de l'acquisition du terrain	Participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructures dans la limite de 5% du montant d'investissement (10% pour la filature, le tissage ou l'ennoblissement du textile)	Participation de l'Etat à hauteur de 20% du coût de formation professionnelle

▪ **Les lignes de financement étrangères mises à la disposition des opérateurs**

En plus des lignes nationales de financement, les pouvoirs publics ont négocié avec les partenaires étrangers des lignes de financement mises à la disposition des opérateurs. On peut citer à titre d'exemples :

*La Ligne PROPARCO*, dont l'objet est le financement des entreprises ayant des projets de création, de développement et/ ou restructuration dans tous les secteurs de l'industrie et des services, sous forme de prise de participation directe au capital ;

*La Ligne de crédit capital-risque de la banque européenne d'investissement* : BEI II, dont l'objet est le financement au profit d'un promoteur marocain pour une prise de participation dans le capital d'une entreprise, sous forme de prêt participatif, et BEI III, qui finance exclusivement l'apport en capital du promoteur ressortissant de l'Union Européenne dans l'entreprise conjointe.

- **Les micro-crédits**

Pour le financement de la micro-entreprise, les pouvoirs publics ont encouragé le développement du Micro - crédit. Le développement de la Micro finance au Maroc est un phénomène de la décennie 90 avec la contribution fondamentale du mouvement associatif.

### **2.2.3. Un cadre juridique incitatif**

Le Maroc a déployé des efforts considérables pour améliorer l'environnement des investissements, un travail de modernisation de tous les dispositifs législatifs et réglementaires qui régulent l'activité économique a été entrepris : la réforme de la Bourse des valeurs de Casablanca en 1993, la réforme du Code de commerce en 1995, la réforme du droit de la propriété industrielle, littéraire et artistique en 1997, la création des tribunaux commerciaux, la réforme du Code du travail en 2004.

#### **2.2.4. Le programme Moukawalati « mon entreprise »**

Ce programme a pour mission :

- Contribuer à la réduction progressive du taux de chômage moyennant l'appui à la création d'entreprises génératrices de richesses et d'emplois en adéquation avec les exigences et les spécificités au niveau régional.
- Assurer la pérennité progressive du tissu économique régional par un dispositif de suivi des entreprises créées au cours de la période critique de démarrage.
- Lutter contre le chômage moyennant l'encouragement à la création des TPE génératrices de richesse et d'emploi.

Le programme MOUKAWALATI a pour objectifs :

- La création effective d'entreprises viables,
- La Pérennisation des entreprises créées.

Ce programme vise à encourager la création des entreprises, assurer un accompagnement pré et post création des TPE créées afin de les pérenniser.

Pour éligible au programme, il faut être :

- Être de nationalité marocaine.
- Être âgé entre 20 et 45 ans.
- Un maximum de deux personnes peuvent s'associer ramenant le projet à un montant d'investissement inférieur ou égal à 500.000 DH.
- Accompagnement pré et post création, des jeunes porteurs de projets.
- Prise en charge par l'État des frais d'accompagnement à hauteur de 10.000 dh par projet.
- Avance sans intérêts représentant au maximum 10% de l'investissement et dans la limite de 15.000,00 DH remboursable sur six (6) ans dont trois (3) de grâce.
- La garantie du crédit par l'Etat à hauteur de 85%

### **2.2.5. Des mesures fiscales incitatives**

Depuis 1996, une loi-cadre formant « la charte d'investissement » est adoptée en remplacement des différents cadres d'investissement applicables jusqu'alors.

Les mesures prévues par cette charte tendent à l'incitation à l'investissement par :

- La réduction de la charge fiscale afférente aux opérations d'acquisition des matériels, outillages, biens d'équipement et terrains nécessaires à la réalisation de l'investissement.
- La réduction des taux d'imposition sur les revenus et les bénéfices.
- L'octroi d'un régime fiscal préférentiel en faveur du développement régional.
- Le renforcement des garanties accordées aux investisseurs en aménageant les voies de recours en matière de fiscalité nationale et locale.
- La promotion des places financières offshore, des zones franches d'exportation et du régime de l'entrepôt industriel franc.

La Charte prévoit d'autres avantages relatifs à l'investissement au niveau de l'impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe professionnelle et le régime de Change.

▪ **Impôt sur les Sociétés ou Impôt sur le Revenu**

AVANTAGES	BENEFICIAIRES
<p><b><i>Exonération totale suivie de l'imposition permanente au taux réduit :</i></b> Exonération totale pendant les 5 premiers exercices et application du taux réduit (17,5% pour l'IS ou 20% pour l'IR) au-delà de cette période</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les établissements hôteliers et les sociétés de gestion des résidences immobilières de promotion touristique pour la partie de la base imposable correspondant à leur chiffre d'affaires réalisé en devises dûment rapatriées directement par eux ou pour leur compte, par des agences de voyage.</li> <li>- Les entreprises exportatrices de produits ou de services, à l'exclusion de celles exportant des métaux de récupération, pour la partie de CA à l'export réalisé en devises.</li> <li>- Les entreprises, autres que celles exerçant dans le secteur minier, qui vendent des produits finis à des exportateurs installés dans les plates-formes d'exportation.</li> </ul>
<p><b><i>Exonération totale et temporaire IR ou IS :</i></b></p>	<p><b><i>IR ou IS :</i></b> Les revenus agricoles jusqu'au 31 décembre 2013</p> <p><b><i>IS :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les titulaires de toute concession d'exploitation de gisements d'hydrocarbures pendant une période de dix (10) années consécutives courant à compter de la date de mise en production régulière de toute concession d'exploitation.</li> <li>- Les sociétés exploitant des centres de gestion de comptabilité agréés au titre de leurs opérations, pendant une période de quatre (4) ans suivant la date de leur agrément.</li> </ul>
<p><b><i>Imposition permanente au taux réduit :</i></b> Imposition au taux réduit (17,5% pour l'IS ou 20% pour l'IR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entreprises minières exportatrices</li> <li>- Les entreprises minières qui vendent leurs produits à des entreprises qui les exportent après leur valorisation</li> <li>- Les sociétés ayant leur domicile fiscal ou leur siège social dans la province de Tanger et y exerçant une activité principale dans le ressort de ladite province</li> </ul>
<p><b><i>Imposition temporaire au taux réduit :</i></b> Imposition au taux réduit pendant les 5 premiers exercices (17,5% pour l'IS ou 20% pour l'IR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entreprises artisanales (dont la production est le résultat d'un travail essentiellement manuel)</li> <li>- Les établissements d'enseignement privé et de formation professionnelle</li> <li>- Les entreprises installées dans les provinces ou préfectures « prioritaires » au titre des opérations de travaux réalisées et de vente de biens et services effectuées exclusivement dans les préfectures et provinces concernées.</li> </ul>
<p><b><i>Taux réduit de l'impôt sur les sociétés de 15%</i></b></p>	<p>Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3 millions de DH</p>

▪ **Taxe sur la Valeur Ajoutée**

AVANTAGES	BENEFICIAIRES
Exonération à l'importation pendant 24 mois à compter du début d'activité de la société	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les biens d'investissement à inscrire dans un compte d'immobilisation</li> <li>- Les autocars, les camions et les biens d'équipement y afférents, à inscrire dans un compte d'immobilisation, acquis par les entreprises de transport international routier</li> <li>- Les biens d'équipement destinés à l'enseignement privé ou à la formation professionnelle à inscrire dans un compte d'immobilisation, acquis par les établissements privés d'enseignement ou de formation professionnelle, à l'exclusion des véhicules automobiles autres que ceux réservés au transport scolaire collectif et aménagés spécialement à cet effet</li> <li>- Les biens d'équipement, matériels ou outillages neufs ou d'occasions, dont l'importation est autorisée par l'Administration, importés par les diplômés de la formation professionnelle</li> </ul>
Exonération de la TVA à l'intérieur pendant 24 mois à compter du début d'activité de la Société	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les biens d'investissement à inscrire dans un compte d'immobilisation</li> <li>- Les autocars, les camions et les biens d'équipement y afférents à inscrire dans un compte d'immobilisation, acquis par les entreprises de transport international routier</li> <li>- Les biens d'équipement destinés à l'enseignement privé ou à la formation professionnelle, à inscrire dans un compte d'immobilisation, acquis par les établissements privés d'enseignement ou de formation professionnelle, à l'exclusion des véhicules automobiles autres que ceux réservés au transport scolaire collectif et aménagés spécialement à cet effet</li> <li>- Les biens d'équipement, outillages et matériels acquis par les diplômés de la formation professionnelle</li> </ul>

▪ **Taxe Professionnelle**

<b>Exonération permanente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes physiques ou morales titulaires d'un permis de recherche ou d'une concession d'exploitation des gisements d'hydrocarbures</li> <li>- Les établissements privés d'enseignement général ou de formation professionnelle, pour les locaux affectés au logement et à l'instruction des élèves</li> </ul>
<b>Réduction permanente de 50%</b>	Les redevables ayant leur domicile fiscal ou leur siège dans l'ex province de Tanger et exerçant une activité principale dans le ressort de ladite ex province
<b>Exonération temporaire</b> pendant les 5 premiers exercices	Toute activité professionnelle nouvellement créée. Cette exonération s'applique également, pour la même durée aux terrains, constructions de toute nature, additions de constructions, matériels et outillages neufs acquis en cours d'exploitation, directement ou par voie de crédit -bail

▪ **Régime de Change**

<b>Conditions</b>	<b>Avantages</b>
Investissements réalisés en devises par les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère, résidentes ou non, ainsi que par les personnes physiques marocaines établies à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantie de transfert, sans limitation dans le montant ou dans le temps et après paiement des impôts et taxes en vigueur au Maroc, des revenus produits par leurs investissements au Maroc, tels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les dividendes ou parts de bénéfices distribués par les sociétés marocaines;</li> <li>• les jetons de présence et tantièmes;</li> <li>• les bénéfices réalisés par les succursales au Maroc de sociétés étrangères;</li> <li>• les revenus locatifs;</li> <li>• les intérêts produits par les prêts contractés conformément à la réglementation des changes en vigueur.</li> </ul> </li> <li>- Garantie de transfert du produit de cession ou de liquidation des investissements y compris les plus-values.</li> </ul>

### ▪ **Impôt des Patentes**

Suppression de la taxe variable, exonération pendant les cinq premières années d'exploitation pour toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle, industrielle ou commerciale.

## **3. La promotion de l'entrepreneuriat et la perception des entrepreneurs**

Comment les entrepreneurs marocains perçoivent le rôle de l'Etat dans la promotion de l'entrepreneuriat ?

Pour répondre à ce questionnement, nous avons opté pour une recherche de terrain. Il s'agit plus précisément d'une recherche empirique réalisée auprès de 185 entrepreneurs Marocains.

On rappelle d'emblée que ce travail s'inscrit dans une démarche exploratoire, qui ambitionne de développer des axes de réflexions pouvant émerger de l'observation du terrain. (Avenier M.J, 1989).

### **3.1. Méthodologie**

Pour atteindre les objectifs de notre recherche, l'entretien de type semi-directif structuré autour d'un guide d'entretien nous paraissait donc la meilleure solution pour recueillir les données. Il permet à l'interviewé de répondre à sa guise, tout en respectant le cadre général de l'enquête. L'interviewer l'oriente dans le sens de l'objectif de l'entretien. (Grawitz, 1998).

Ainsi, nous avons construit un guide d'entretien avec des questions qui gravitent autour des dimensions clés concernant le rôle de l'Etat dans la promotion de l'entrepreneuriat.

Ce guide nous a permis de récolter de nombreuses informations auprès d'un échantillon de 185 dirigeants entrepreneurs.

Au cours de ces entrevues, nous avons noté les faits tels qu'ils nous ont été présentés, laissant de côté les émotions et autres impressions subjectives.

Chaque entretien a fait l'objet d'un enregistrement sur cassette et d'une prise de note.

Concernant l'exploitation des données recueillies, elle a été effectuée grâce à une analyse de contenu, qui se déroule en trois étapes, la pré-analyse, l'exploitation de l'information et l'interprétation des résultats. Cette phase d'étude sur le terrain s'est étalée sur une période de cinq mois.

Signalons que notre étude sur le terrain a donné lieu à une phase exploratoire au sens de Grawitz (1998), c'est-à-dire une phase d'entretiens non directifs auprès de 24 entrepreneurs dont l'analyse permet de retenir les facteurs importants pour le sujet de recherche retenu.

### **3.2. Résultats**

La constitution de notre échantillon est guidée par la volonté de couvrir tout le tissu entrepreneurial dans ses différentes facettes. Des entretiens ont été menés dans plusieurs régions du Maroc et dans divers secteurs d'activité: l'agro-alimentaire, le textile, l'ameublement, le bâtiment et travaux publics, l'industrie chimique et les industries manufacturières diverses.

Il ressort des résultats préliminaires de notre recherche que l'ensemble des dispositifs mises en place par l'Etat n'a pas fait preuve d'efficacité. La faiblesse des investissements et des créations d'entreprises demeure pesante selon la totalité des entrepreneurs interrogés. Ainsi, plus que 80% des entrepreneurs affirment que les différentes parties prenantes du processus entrepreneurial (banques, centres d'investissements, tribunaux...) ont échoué dans leurs démarches pour favoriser, l'assistance des entrepreneurs actuels et l'éclosion des entrepreneurs potentiels.

Plusieurs axes sont présentés pour cadrer les résultats de notre recherche :

### **3.2.1. L'axe administratif**

Parmi les facteurs répulsifs, la complexité des procédures administratives vient en tête. Le processus entrepreneurial demeure perçu comme un parcours de combattant, nécessitant beaucoup de moyens financiers, que la plupart des entrepreneurs peuvent difficilement assurer, mais aussi, beaucoup d'efforts pour la poursuite des différentes tâches administratives qui sont complexes et fastidieuses. Un tel état des lieux remet en cause le rôle de l'Etat comme stimulateur d'entrepreneuriat.

Malgré les efforts déployés par l'Etat pour l'allégement de ces procédures administratives, les entrepreneurs considèrent la lourdeur administrative comme l'entrave principale à la création d'entreprises au Maroc.

La totalité des entrepreneurs considèrent que les difficultés administratives sont plus captivantes après la création de l'entreprise, dans ce sens les principales contraintes avancées sont :

- La multiplicité des services administratifs caractérisés par un manque de cohérence et de coordination.
- Le laxisme et une faible implication pour l'aboutissement des dossiers
- l'administration reste peu formée ce qui engendre un problème de compétence et de compatibilité poste/profil.
- Des changements fréquents des procédures administratives.
- Le manque d'informations claires et fiables : « problèmes d'actualisation des bases des données »
- Le favoritisme et le clientélisme entravent toute chance d'égalité entre les entreprises.
- La persistance du fléau de la corruption qui lamine l'effort national de promotion de l'Entrepreneuriat.
- L'entrepreneur souffre cruellement du manque d'interlocuteur fiable, que ce soit du point de vue des procédures ou des informations.

Pour l'ensemble des entrepreneurs l'Etat doit faire mieux pour moderniser son administration et la rendre plus efficace au service des entreprises. Les réformes de l'administration engagées ne voient pas une mise en œuvre effective et ne connaissent pas un rythme accéléré de réalisation.

### **3.2.2. Le système fiscal**

La réforme fiscale est une affaire politique délicate et l'Etat marocain est incapable d'en procéder avec l'efficacité désirée par les entrepreneurs. La réglementation fiscale est complexe et les procédures la concernant trop lourdes et parfois répétitives. Les entrepreneurs Marocains considèrent les changements qui interviennent, chaque année à l'occasion des nouvelles lois de finances, une véritable menace dans le sens où ils perturbent leur gestion.

Au niveau de notre échantillon, 90% des entrepreneurs pensent que l'impôt et autres charges fiscales (IS, TVA, Droit de douane, etc...) ont un impact négatif sur leurs activités.

Mais malheureusement l'état des lieux mets en évidence plusieurs dysfonctionnements :

- La difficulté pour faire des prévisions.
- La complexité et l'instabilité du système fiscal.
- Le recours à des conseils pour accompagner le changement de ce système ce qui crée des charges supplémentaires.
- Les mesures incitatives fiscales créent des décalages entre les entreprises à cause des taux différenciés qui sont pénalisants pour les petites entreprises et avantageux pour les grandes.

### **3.2.3. L'accès au financement**

La difficulté administrative n'est pas le seul souci des entrepreneurs, il y a aussi l'éternelle question de l'accès au financement.

Au Maroc, le système bancaire est jugé très frileux. La garantie personnelle est obligatoire avant que le banquier accepte de jeter un coup d'œil sur le dossier de financement.

L'un des entrepreneurs affirme : « *Le financement est l'un des principaux obstacles à la création et au développement de l'entrepreneuriat. Lorsque le marché du crédit d'entreprise est atone, lorsque les banques sont frileuses quand il s'agit de prêter aux créateurs d'entreprises et aux entrepreneurs, un très gros souci se pose: comment mener son projet à terme ?* ».

Notre recherche fait ressortir que les crédits restent difficiles d'accès et qu'ils n'influent directement l'évolution par la suite de l'activité des entreprises. Les entrepreneurs insistent sur le fait que ce point demande une attention toute particulière, car l'accès aux financements est incontournable pour pouvoir évoluer dans un monde des affaires croissant, donnant toute la latitude aux entreprises de se maintenir et de se développer. À partir de là, tous les entrepreneurs sont d'accord sur la nécessité de l'intervention de l'État dans le processus de financement d'entreprises, en amont et en aval. Notamment avec la mise en place de fonds de financement et de garantie ou des taux bonifiés pour la création d'entreprises.

Cependant, il semblerait que malgré les efforts que continuent de déployer les pouvoirs publics pour aider les entrepreneurs à accéder au financement, les résultats obtenus sont loin d'être suffisants. Les entreprises Marocaines continuent de manquer cruellement de moyens de financement pendant que le système bancaire souffre de surliquidité.

Sur ce plan, l'un des entrepreneurs qui est aussi le président du centre des jeunes dirigeants (CJD), avance qu'au Maroc l'accès au financement affiche une situation contradictoire :

- D'un côté, les banques croulent sous les liquidités, et ce malgré les baisses sans précédent opérées sur les taux d'intérêt et les différents dispositifs mis en place pour encourager l'accès au crédit.
- D'un autre côté, les entreprises ont du mal à accéder à ces liquidités du système bancaire en raison des procédures contraignantes de garanties mises en place par les banques.

Cette situation est expliquée par le fait que les banques ne veulent prendre aucun risque et exigent souvent des garanties exorbitantes, notamment :

- Des garanties dépassant les possibilités de l'entreprise et impliquant souvent les biens personnels des dirigeants, ce qui constitue une barrière objective d'accès au crédit.
- Un coût élevé du crédit en raison des primes de risques élevées exigées par les banques.

Un constat partagé par l'ensemble des entrepreneurs de notre échantillon. Néanmoins, ces derniers déplorent l'insuffisance des efforts de l'Etat dans ce dossier qui reste largement en faveur des grandes entreprises.

#### **3.2.4. Le cadre juridique**

Les principales contraintes d'ordre juridique avancées par les entrepreneurs de notre échantillon sont :

- Le manque de transparence dans les affaires et la permanence des rentes et des privilèges.
- L'existence de délit d'initiés et d'accès inégal aux marchés, notamment les marchés publics.
- La problématique de la concurrence loyale entre les entrepreneurs (équité dans l'accès à l'information, l'égalité de traitement pour bénéficier des crédits).

- L'inadaptation de la législation du travail, qui est souvent une entrave au développement de l'entreprise.

Par rapport au cadre juridique, il importe de signaler que le volet qui est souvent traité par les entrepreneurs est le code de travail. Ces derniers déplorent le rôle des syndicats qui perturbent le climat des affaires. Une telle situation est due selon ces entrepreneurs à l'absence d'un cadre légal qui réglemente le droit à la grève. Ainsi, l'Etat doit mettre en place ces mesures réglementaires pour ne pas dissuader les prochains entrepreneurs.

### **3.2.5. L'absence de l'approche genre**

Selon les femmes entrepreneurs, représentant 11%, trop souvent, les politiques et les programmes sont pensés pour les hommes, et oublient les besoins spécifiques des femmes ainsi que les obstacles qu'elles rencontrent pour mener et réussir une activité entrepreneuriale.

Ces mesures doivent contribuer plus efficacement à encourager l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, en comportant des dispositions visant les femmes.

Ainsi, l'Etat doit promouvoir une culture de genre dans le développement de l'entrepreneuriat au Maroc.

### **3.2.6. L'arbitrage économique**

Le secteur informel est une préoccupation quotidienne des entrepreneurs. Il est fort de constater que ces derniers se plaignent souvent du secteur informel et de la contrebande et la fraude affectant leurs performances.

En outre, malgré l'existence d'un conseil de concurrence, plusieurs entrepreneurs (72%) affirment que cet organe ne joue pas son rôle d'arbitre. Dans ce sens la concurrence déloyale entre les entrepreneurs demeure une réalité concrète. Le caractère consultatif du Conseil de la concurrence ne lui permet pas de mener les investigations nécessaires ou de faciliter l'accès à l'information pour se prononcer sur des affaires

concernant des pratiques anticoncurrentielles. D'où l'urgence de changer son statut et le rendre plus décisionnel.

La totalité des entrepreneurs insistent à ce que l'Etat doit garantir des conditions macroéconomiques et générales stables pour étayer l'environnement entrepreneurial.

### **3.2.7. La culture de l'entrepreneuriat**

L'absence de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur fragilise la culture entrepreneuriale chez les jeunes, en les poussant ainsi à être des demandeurs d'emploi plus que créateurs potentiels d'entreprise.

La principale mesure qui peut aider à promouvoir l'entrepreneuriat au Maroc est la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat, la promotion de la culture entrepreneuriale à l'école et à l'université.

Dans ce cadre l'Etat doit consacrer plus du budget a non simplement enseigner l'entrepreneuriat, mais à l'inculquer aux jeunes Marocaines depuis les premiers niveaux d'éducation.

## **4. Conclusion**

Malgré leur importance, les efforts déployés par l'Etat marocain pour promouvoir l'entrepreneuriat sont jugés insuffisants.

A cet égard, la perception du rôle de l'Etat chez les entrepreneurs est révélatrice des problèmes que rencontrent les nouvelles générations d'entrepreneurs et d'entreprises marocains. Leurs principales revendications sont : la levée des obstacles qui entravent l'entrepreneuriat, l'appui financier, l'encadrement, l'accompagnement et la formation, ce qui suggère la mise en place d'une politique publique multidimensionnelle concertée et coordonnée, avec tous les partenaires de l'entreprise.

Ainsi, l'Etat Marocain doit :

- Promouvoir une culture entrepreneuriale, en particulier par l'éducation et la formation.

- Garantir des conditions macroéconomiques et générales stables pour soutenir l'environnement entrepreneurial.
- Garantir la diminution et la simplification des textes et des coûts administratifs qui accablent la création d'entreprises.
- Intégrer la dimension du développement local dans la promotion de l'entrepreneuriat via le renforcement de la régionalisation.
- Prendre en considération les spécificités et les caractéristiques des PME dans les programmes de soutien en termes de coût et leur aptitude à fournir des résultats mesurables.

### **Bibliographie**

CARRIER C, "Défis, enjeux et pistes d'action pour une formation entrepreneuriale renouvelée", *Gestion* 2000, mai-juin 2000, p. 149-163.

CASSON M, *L'entrepreneur*, Editions Economica, Paris, 1991, 388 pages.

CANTILLON R, *Essai sur la nature du commerce en général*, Réédition I.N.E.D., Paris, 1997, 192 pages.

FAYOLLE A, "La trajectoire de l'ingénieur entrepreneur", *Revue française de gestion*, novembre-décembre 1994, n° 101, p. 113-125.

FAYOLLE A, *Contribution à l'étude des comportements entrepreneuriaux des ingénieurs français*, Thèse pour le doctorat ès Sciences de Gestion, Université Jean Moulin (Lyon III), 1996, 575 pages.

FAYOLLE A, "Pour un management entrepreneurial réussi", in : BIRLEY S et MUZYKA D, (sous la direction de), *L'art d'entreprendre*, Village Mondial, 1998, p. 284-287.

FAYOLLE A, "L'enseignement de l'entrepreneuriat dans les universités françaises : analyse de l'existant et propositions pour en faciliter le développement", EM Lyon, Rapport MENRT, mai 1999, 101 pages.

FAYOLLE A, "Des réflexions et des axes stratégiques pour développer l'enseignement de l'entrepreneuriat", *Gestion* 2000, mars-avril 2000b, p. 133-154.

FILION L.-J, "Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances", *Revue Internationale P.M.E.*, 1997, vol. 10, n° 2, p. 129-172.

GARTNER W.B., B.J. BIRD, J.A. STARR, "Acting as if : differentiating entrepreneurial from organizational behavior", *Entrepreneurship Theory and Practice*, 1992, vol 16, n° 3, p. 13-31.

GARTNER W.B, "Who is an entrepreneur? Is the wrong question, *American Journal of Small Business*, spring 1988, p. 11-32

GARTNER W.B, "What are we talking about when we talk about entrepreneurship", *Journal of Business Venturing*, janvier 1990, vol. 5, p.15-28.

GARTNER W.B, "Words lead to deeds: towards an organizational emergence vocabulary", *Journal of Business Venturing*, 1993, vol. 8, n ° 3, p. 231-239.

HERNANDEZ E.-M, "L'entrepreneuriat comme processus", *Revue Internationale P.M.E*, 1995, vol. 8, n° 1, p. 107-119.

HERNANDEZ E.-M, *Le processus entrepreneurial : vers un modèle stratégique d'entrepreneuriat*, l'Harmattan, 1999, 255 pages.

HERNANDEZ E.-M, "De l'entrepreneuriat au modèle entrepreneurial", *Revue française de gestion*, avril-juin 2002, vol. 28, n° 138, p. 99-107.

JULIEN P.- A, *Les PME: Bilans et perspectives*, Paris, Economica, 1994, 437 pages.

JULIEN P.-A, MARCHESNAY M, *L'entrepreneuriat*, Edition Economica, Paris, 1996, 112 pages.